



RÉFÉRENDUM SUR LA PRIME A LA PERFORMANCE

**SNU, FO et CGT appellent à voter NON
et à exiger une réelle augmentation des salaires !**

Tout au long des 5 séances de NAO, le SNU, FO et la CGT ont réclamé une augmentation générale des salaires, seul moyen de rattraper les pertes de pouvoirs d'achat dues à l'absence de revalorisation de nos salaires depuis maintenant 5 ans.

Cette solution simple et équitable peut satisfaire l'ensemble du personnel ; elle nécessite quelques dizaines de millions d'euros et la direction ne cache pas qu'elle dispose de ce budget.

Cette année encore la direction refuse toute augmentation de salaire et propose une prime liée aux performances nationales et régionales pour versement en 2022

Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Plutôt que de satisfaire la revendication de tous les syndicats à la table de négociation en accordant cette augmentation, la direction propose un mécanisme d'intéressement complexe, aléatoire et pour la seule année 2022 !

Complexe ? Jugez vous-même à la lecture des extraits de l'accord ci dessous !

Calcul du montant distribuable national :

Page 4

« A titre d'exemple : Si pour un indicateur le taux d'atteinte au cours de l'exercice est de 102%, la part du montant distribuable au titre de cet indicateur sera de 100 % de 1/3 du 0,85 % de la masse salariale brute définie à l'article 3. »

Page 5

« Ainsi le montant global distribuable au titre de l'intéressement de l'exercice 2021 est déterminé par la formule suivante : $\text{montant global distribuable} = [(Q \text{ ACO } 2 + Q \text{ IND } 2 + Q \text{ ENT } 2)/3] \times 0,85 \% \text{ MS}$ »

Mais nous n'en sommes qu'au montant global distribuable au niveau national ! Passons au montant distribuable en région :

Montant distribuable établissement =

$$\frac{[(\text{Pt ACO2} + \text{Pt IND2} + \text{Pt ENT2}) \times \text{EEE}] \times \text{Montant global distribuable}}{N \sum [(\text{Pt ACO2}_i + \text{Pt IND2}_i + \text{Pt ENT2}_i) \times \text{EEE}_i]}$$

ACO2 = Points attribués au titre de de l'indicateur ACO2

Pt IND2 = Points attribués au titre de l'indicateur IND2

Pt ENT2 = Points attribués au titre de l'indicateur ENT2

N = Nombre d'établissements

Vous pensez en avoir fini ?

Hé bien non ! Il faut aussi sanctionner vos arrêts maladies !

Ainsi le montant individuel versé au titre de l'intéressement, pour un agent donné, est déterminé par la formule suivante :

Montant distribuable individuel =

$$\frac{\text{IP Ag} \times \text{Montant distribuable établissement}}{\text{EEE}}$$

EEE = Effectif éligible de l'établissement

Ag = Agent

IP = Indice de présence

Le SNU, FO et la CGT dénoncent cette usine à gaz destinée à mettre en concurrence les établissements et les agents.

Nous ne pouvons pas accepter le principe de soumettre nos rémunérations :

A l'aléa économique :

- Qui peut croire que la crise COVID n'aura aucun impact sur nos résultats liés à l'entreprise ?
- Qui peut croire que la réforme inique de l'assurance chômage n'aura aucun impact sur nos résultats liés à la satisfaction du demandeur d'emploi ?

A l'aléa de santé :

- Comment accepter que la direction mette en place une prime au présentisme en pleine pandémie ?

RÉFÉRENDUM PRIME DE PERFORMANCE

JE VOTE **NON**

J'EXIGE UNE REVALORISATION
DES SALAIRES POUR TOUTES ET TOUS

FAISONS CAMPAGNE POUR LA VICTOIRE DU NON !

